

# L'Ecole Syndicaliste Landes

**FO**  
FNEC FP

Syndicat départemental des Landes

Trimestriel  
**JANVIER 2024**  
Nouvelle édition  
N° 34 ★ 2 €

Organe du Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques des Landes

Directeur de la publication: Isabelle BENQUET - N° à la CPPAP: 1021 S 08119 - ISSN 1250 - 4262

Imprimé au siège: Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet B.P.217 40004- Mont.de-Marsan Cedex -

Tél. 05 58 46 23 23 / 06 84 73 93 43 Fax. 05 58 06 46 58 Email: snudifo40@gmail.com Site départemental: <https://www.snudifo40.fr>



MONT DE MARSAN PPDC

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Editorial

**Pour FO, une urgence :  
mettre un coup d'arrêt  
à l'inclusion scolaire systématique.**

*Un fait s'impose : lors de nos nombreuses visites sur le terrain, dans les écoles, le sujet de l'inclusion scolaire systématique, donc des conditions de travail, et trop souvent de protection de la santé, est l'un des premiers sujets, avec celui des salaires (Lire p. 6), dont nous parlent les collègues*

Chacune et chacun peut le constater aujourd'hui, « l'école inclusive » s'inscrit totalement dans une politique d'économies budgétaires (*Une inclusion en classe « ordinaire » a un coût sept fois inférieur à une scolarisation en structure spécialisée*).

Cette politique de « l'inclusion low-cost » fait peser de plus en plus la responsabilité de la prise en charge du handicap sur les seules épaules des personnels, enseignants, AESH, enseignants spécialisés des ULIS et des RASED, enseignants-référents pour le temps scolaire, sur les employés territoriaux pour les temps périscolaire et extrascolaire.

Et, « en même temps », principe si cher au Président, nous devons gérer des classes aux effectifs toujours trop chargés, (...) notamment en maternelle, et aux élèves de plus en plus hétérogènes.

(Et, malgré les annonces d'ATTAL, cela ne va pas changer (Suite et fin page 2))

## SOMMAIRE

- P. 1 : éditorial
- P. 2 : éditorial- suite et fin
- P. 3 et P. 4 : témoignages « inclusion systématique »
- P. 5 : les PAS retoqués par le Conseil Constitutionnel + Appel soutien financier manif. Paris
- P. 6 : carte scolaire 2024
- P. 7 : fin carte scolaire 2024 + salaires
- P. 8 : AESH, participez aux réunions syndicales FO !
- P. 9 : évaluations d'école
- P. 10 : rythmes scolaires + Contacts SNUDI -FO 40
- P. 11 : hommage + billet d'humeur sur l'action sociale + conflit israélo-palestinien
- P. 12 : loi immigration .... RETRAIT !  
+ Fiche- enquête FO « carte scolaire 2024 »  
+ Bulletin d'adhésion 2024

*Toute l'équipe  
du SNUDI-FO 40  
vous présente  
ses meilleurs vœux 2024*

à la rentrée prochaine. Lire p.5 )

La coupe est pleine ! La situation n'est plus tenable : trop de collègues ne peuvent plus bénéficier de la sérénité indispensable pour pouvoir enseigner correctement. Trop de souffrance pour tous, élèves et enseignants !

Le SNUDI-FO 40 rappelle sa position constante :

**OUI à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire.**  
**NON à l'inclusion systématique et indifférenciée !**

A celles et ceux qui feignent de découvrir cette brutale réalité de l'inclusion scolaire et se font les thuriféraires de « l'école inclusive » en dénonçant simplement « le manque de formation » ou « le manque de moyens », le SNUDI-FO leur répond : « **La pédagogie, l'accompagnement ou la formation, ne peuvent se substituer aux soins !** »

Par contre, le Président Macron les a bien entendus en annonçant en avril dernier, lors de la convention nationale du handicap, « l'acte II de l'école inclusive » : liquidation des structures médico-sociales (IME, ITEP, IM-Pro...) pour les transformer en « plateformes de services coordonnés en partenariat avec les écoles, collèges et lycées » (Ce sont les PIAL transformés en PAS, Pôles d'Appui à la Scolarité), main mise du quota des heures d'accompagnement par l'E.N. au détriment des MDPH, généralisation des « aides extérieures » auprès des enseignants... accentuant ainsi l'insupportable culpabilisation.

Quant aux AESH, là encore, au nom du moindre coût, la réponse du Président Macron à la légitime revendication d'un statut, c'est la fusion des AESH/AEd en ARE, Accompagnant à la Réussite Educative. Provocation inacceptable et toujours ce mépris révoltant !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO et la confédération cgt-FORCE OUVRIERE, qui dénoncent depuis des années, le plus souvent seuls, le systématique de l'inclusion scolaire, à marche forcée, quel que soit le handicap, a rencontré régulièrement de très nombreux collègues en stages, en RIS, lors des visites d'écoles. A chaque fois, le même constat : la situation empire, marre de souffrir, de culpabiliser, de faire souffrir.

Loi Monchamp de 2005, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer, actes I et II de l'école inclusive ont finalement un objectif commun : faire des économies sur le dos des plus fragiles (comme pour les crèches et les EHPAD), en fermant les établissements médico-sociaux et les postes spécialisés.

Ainsi, nos collègues enseignants spécialisés deviennent progressivement et à leur dépens, des « VRP de l'école inclusive », se transformant doucement mais sûrement en « coach » pour leurs collègues enseignant dans une classe. « L'accompagnement », seule réponse apportée par

notre administration, devient la norme. Et le ministère voudrait nous imposer les évaluations d'école pourtant non obligatoires !... (Lire p.9)

**Le constat est partagé partout et par tous : ça suffit ! Une urgence : s'organiser et agir collectivement !**

Aussi, pour défendre les droits et les conditions de travail des enseignants et des AESH, pour s'opposer à la destruction de l'ASH, de l'enseignement spécialisé et adapté, le SNUDI-FO des Landes, avec la FNEC FP-FO 40 et l'Union Départementale FO des Landes, a tout mis en œuvre pour réussir la grève et la montée à Paris le 25 janvier prochain ; initiatives décidées le 17 novembre dernier par les quelque 230 délégués de tous les départements réunis par FO, organisation syndicale inconditionnellement aux côtés des personnels.

**Le SNUDI-FO 40 appelle tous les personnels des écoles à se mobiliser sur cette question, à se mettre en grève\* et à monter à Paris\*\*, au ministère, avec les parents d'élèves, les soignants, les personnels du médico-social...**

**Le JEUDI 25 JANVIER, Ensemble, mettons un coup d'arrêt à cette situation insupportable.**

Isabelle BENQUET,  
secrétaire départementale du  
SNUDI-FO 40  
Mont de Marsan, le 8 janvier 2024

**\* Les AESH syndiqués à FO ont leur journée de salaire perdue remboursée par le SNUDI-FO 40**

**\*\*FO prend en charge le déplacement en train. Pour vous inscrire, appelez sans tarder le SNUDI-FO 40 qui vous donnera toutes les modalités du déplacement**  
(Isabelle BENQUET 06 84 73 93 43)

**NON à l'inclusion systématique et forcée,  
NON à l'Acte II de l'École Inclusive !**

**Tous en grève  
et en manifestation à Paris**

**LE JEUDI 25 JANVIER 2024**

**Pour :**

- ▶ LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET ADAPTÉ
- ▶ LE MAINTIEN ET LA CRÉATION DES PLACES NÉCESSAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
- ▶ UN STATUT DE FONCTIONNAIRE ET UN VRAI SALAIRE POUR LES AESH
- ▶ LE RETRAIT DE L'ACTE 2 DE L'ÉCOLE INCLUSIVE ET DE L'ARTICLE 53 DU PROJET DE LOI DE FINANCES CRÉANT LES PAS

FNEC FP FO

www.fo-fnecfp.fr



## QUELQUES TEMOIGNAGES tirés du « livre noir » de l'inclusion systématique mis en ligne par le SNUDI-FO 40

### AESH en école maternelle

J'ai subi pendant toute une année scolaire des gifles, des griffures et morsures, sans compter les cris et colères que rien ne calmait. Les autres enfants de la classe subissaient aussi les agissements de cet enfant ingérable. Ça a été pour moi une année terrible émotionnellement car je n'avais aucun outil, ni expérience pour gérer un tel enfant

### Professeur des écoles

J'ai un élève dans ma classe de grande section qui est autiste. Il n'entre dans aucun apprentissage, il accepte la lecture d'histoires [...] c'est plutôt le débit sonore de l'AESH qui l'intéresse que ce qui est lu. On pourrait me répondre que ce qui compte pour lui, c'est la socialisation et la présence près de lui de pairs mais il n'a aucune interaction avec les autres. L'an prochain, hors de question de le placer en CP ni en dispositif Ulis. Aucune demande à l'IME n'a été faite ...

### Ex-enseignante en IME

#### L'INCLUSION A TOUT PRIX OUI MAIS A QUEL PRIX ?

[En IME] J'ai vu comment étaient encadrés les jeunes par des professionnels [...] Pour un enfant autiste, c'est un adulte pour un enfant.

Dans les classes « ordinaires », nous subissons l'inclusion sans moyen depuis un moment. Des AESH non formées, mal payées. Des élèves qui ne sont pas assez accompagnés et qui, faute de moyens, ne viennent pas toute la journée. Des élèves pour qui l'inclusion n'est pas bénéfique car leurs troubles ne leur permettent pas d'être en collectivité, dans une classe à 28, bruyante. Des élèves en crise qui hurlent dans le couloir car la matinée est trop longue pour eux.

[...] un collégien autiste sans aménagement spécifique. Il se mord, hurle, fait des crises d'angoisse, perturbe ses camarades. Où est l'intérêt de chacun ??? Que peut-on offrir sans être mal traitant à cet élève dans un collège ?

Si vous souhaitez témoigner,  
c'est encore possible

en tapant :

<https://www.snudifo40.fr/article/livre-noir-de-l-ecole-inclusive.html>

## CONFERENCE NATIONALE « INCLUSION SYSTEMATIQUE » du 17 novembre, à PARIS : impression de deux déléguées FO des Landes

Cette conférence m'a impressionnée par sa grande mobilisation très ouverte : AESH, professeurs, FCPE, travailleurs sociaux et bien d'autres. Tous ont dénoncé que l'école inclusive ne peut plus prendre en charge tous les élèves à besoins spécifiques, quel que soit le handicap. Trop de violences, d'agressions physiques, verbales ... Trop c'est trop ! Ça ne peut plus durer ! J'espère que notre mobilisation sera forte et importante pour organiser notre riposte.

**Rendez-vous à Paris le 25 janvier pour continuer notre lutte !**

*Véronique - AESH 40-*



*(Conférence Nationale à Paris du 17.11.2023)*

La conférence départementale inclusion scolaire systématique des Landes du 13 novembre m'a choisie pour porter ma voix et celle de mes camarades, défendre nos écoles et démontrer que les projets de ce gouvernement, bien mal éclairé sur l'inclusion scolaire, est irréalisable sans conséquences dramatiques sur les enfants en situation de handicap ou non. Je suis donc partie à Paris au siège de Force Ouvrière, en bonne compagnie, ce vendredi 17 novembre.

Je ne sais pas dans le train du retour si je devais pleurer de tous ces témoignages poignants, parfois très éprouvants, voire même inimaginables, provenant de tous les coins de France et d'Outre-mer ou si je devais me féliciter de ce sentiment de communion, d'entraide et d'union que j'ai ressenti parmi les 270 participants à la conférence.

Après une bonne nuit de sommeil et le compteur des émotions remis à zéro, il me reste un chagrin immense de la situation actuelle dans le milieu scolaire : des enfants, des enseignants, des ATSEM, des AESH et tous les personnels intervenant dans les écoles confrontés à de la violence journalière et des situations ingérables au quotidien... mais aussi une colère légitime d'où émerge une force et une volonté afin de lutter avec vous tous pour sauver nos écoles.

Merci à vous tous, Camarades, je me sens enfin comprise et soutenue.

*Pascale - AESH.*

**J'ai mal à l'inclusion****Je suis coordo ULIS, j'aime mon boulot.**

Je suis coordo ULIS, j'ai 13 élèves à besoins éducatifs particuliers : **mon rôle est d'aider ces enfants souvent abîmés par l'école à retrouver goût à l'apprentissage en petits groupes et dans leur classe de référence.**

Je suis coordo ULIS, je passe le CAPPEI : en formation on me vante les mérites de l'inclusion, d'aucuns comparent d'ailleurs le manque d'inclusion avec la ségrégation raciale aux Etats-Unis. Soit.

Je suis coordo ULIS, je m'accroche pour y croire : le COVID passe par là, il abîme un peu plus mes élèves déjà fragilisés : au printemps 2020, 4 enfants **en attente d'IME scolarisés en CM2** sans plus de moyens et un enfant en attente d'hôpital de jour. **Pas de solution pour eux ? C'est pas grave, on invente : deux bénéficient d'un néologisme merveilleux : le « sur-maintien », ils « redoublent » leur CM2 parce que le collègue les aurait trop blessés. Ils ont des compétences scolaires de petite et moyenne sections. Une troisième aura plus de chance : hop, elle passe en 6e avec AESH individuelle, et ceci avec un niveau de grande section. J'appelle le collègue pour le suivi, elle passe ses journées en permanence à faire des gommettes.**

Je suis coordo, j'entame une 3e rentrée dans le dispositif ULIS, j'ai un élève en grande souffrance, je vous joins la bouteille que j'ai lancée à la mer en février 2022 : *« j'aimerais relater différents événements qui ont émaillé sa scolarité depuis son affectation chez nous, à la rentrée de novembre. Après une arrivée calme le 8 novembre 2021, chacune de ses journées a débuté par une crise, d'intensité grandissante au fur et à mesure des mois. Très peu présent (3 jours en P2 et 5 jours en P3) - entre autres à cause de la crise sanitaire - nous avons tout d'abord présumé qu'il s'habituerait au quotidien scolaire. Or, il n'en est rien : l'arrivée dans le dispositif représente à chaque fois une épreuve de séparation avec sa famille, qu'il interprète visiblement comme un abandon.*

*À cette occasion, il perd complètement pied pour une durée de 30 à 60 min, nous insultant copieusement « mange tes morts, baise tes morts, encule tes morts », « je te crache à la gueule maîtresse » « sale con » (au directeur) et depuis trois journées, nous frappant ou mordant, le directeur, l'AESH-co, la stagiaire et moi-même. Dans des accès de rage et doté d'une force décuplée, il arrache les affichages de la classe, soulève chaises et tables pour les lancer à travers la pièce, tente de s'échapper par les fenêtres.*

*Il ne faut pas moins de deux adultes pour le maîtriser, tant sa force est grande. De plus, il est violent envers lui-même, crachant à tout va (sans masque) se frappant à grands coups de poings, de claques, se griffant au sang et tapant sur les murs ou le mobilier.*

*Aujourd'hui, il a manqué blesser un de ses camarades en lançant une table dans sa direction. Ses camarades sont apeurés et doivent régulièrement quitter le dispositif, soit par crainte, soit pour être protégés. Vous comprendrez alors qu'il est impossible de faire classe et d'accueillir les autres élèves du dispositif dans ces conditions.*

*Cet élève est également dans une situation très précaire, assommé par ses crises et le manque visible de sommeil, il s'endort jusqu'à trois heures d'affilée isolé dans notre tipi sensoriel. Il nous raconte qu'il boit du café et du Red Bull, et ne dort que très peu la nuit. Ses dents sont complètement cariées et le font souffrir ; malvoyant, il n'a pas ses lunettes avec lui, et la famille dit qu'elles sont cassées.*

*X n'a pas pu, à ce jour, entrer dans un quelconque apprentissage, l'accueil que nous lui offrons est plus digne de « l'occupationnel » que d'une vraie prise en charge pédagogique, ce qui est regrettable, car c'est un enfant qui est au demeurant très agréable, affable, gentil et prêt à accepter certaines activités. »*

Je suis toujours coordo ULIS, j'entame une 4e rentrée dans le dispositif ULIS, **je n'ai toujours pas de solution pour cet élève.** 4 informations préoccupantes plus tard...

Je suis encore coordo ULIS, j'entame une 5e rentrée dans le dispositif ULIS, je n'ai toujours pas de solution pour cet élève, mais ô surprise, j'accueille un nouvel élève, avec un CV long comme le bras, 3 écoles en 3 ans, 4 notifications qui cohabitent. **Je le ceinture tous les jours du mois de septembre. Il me tape, blesse ma collègue à l'œil, agresse mon remplaçant, son AESH-i se met en arrêt avant la Toussaint.**

Je suis coordo ULIS, ce n'est plus un secret pour personne : certains enfants ne peuvent être inclus, car leur handicap les empêche d'être avec les autres.

Je suis coordo ULIS, mais jusqu'à quand ?

**FO, pour l'unité syndicale et au-delà**

Dans les Landes, **FO** s'est adressée à tous les syndicats représentatifs du département et aux parents d'élèves pour leur proposer de préparer ensemble cette montée à Paris le 25 janvier, sur la base de ces revendications : **POUR DÉFENDRE**

**L'enseignement spécialisé et adapté,**

**Le droit de chaque enfant** à disposer d'un enseignement et de soins adaptés à ses besoins

**POUR OBTENIR**

**Un vrai statut, un vrai salaire** pour les AESH

**Le maintien et la création**

**des places nécessaires** dans les établissements sociaux médico-sociaux

**la création de postes nécessaires**

pour répondre à toutes les notifications de la MLPH

**Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive**



**DERNIERE MINUTE : revers pour le gouvernement qui voit les "PAS" censurés par le Conseil constitutionnel !  
Tous en grève et en manifestation à Paris jeudi 25 janvier !**

Le Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, vient de censurer l'article 233 du projet de loi de finances concernant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) au motif que « ces dispositions ne trouvent pas leur place dans une loi de finances ».

L'invalidation de l'article concernant les PAS, pierre angulaire de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, constitue un revers majeur pour le gouvernement dans sa volonté de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels.

Rappelons que les PAS visent à :

- réduire les demandes de reconnaissances MDPH en limitant les prises en charge à de l'accompagnement pédagogique des personnels via le "niveau 1" ;
- placer les notifications MDPH sous la tutelle de l'Education nationale de manière à réduire drastiquement les heures d'accompagnement dues aux élèves en situation de handicap ;
- limiter le recrutement d'AESH, présentés par de nombreux rapports ministériels comme des « entraves à l'autonomie des élèves ».

La censure des PAS par le Conseil constitutionnel représente donc un formidable encouragement pour tous les personnels dans le cadre de la défense de leurs conditions de travail et des droits des élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés.

**Pour la FNEC FP-FORCE OUVRIERE, les PAS ayant été retoqués, c'est désormais la totalité de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, et en particulier son projet de**

**liquidation des établissements sociaux et médico-sociaux, qui doit être retiré !**

Cette exigence est d'ailleurs portée de manière intersyndicale puisque la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT-Educ'action et SUD-Education exigent « l'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels. »

**Plus que jamais, pour porter le coup de grâce à l'acte 2 de l'Ecole inclusive, pour arrêter les ravages de l'inclusion systématique et forcée, pour défendre les conditions de travail des personnels et des droits des élèves en situation de handicap, la FNEC FP-FO appelle les personnels à être en grève jeudi 25 janvier et présents à la manifestation nationale sous les fenêtres du ministre ATTAL pour revendiquer :**

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté !
- - Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH !
- Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 233 du projet de loi de finances créant les PAS !

Montreuil, le 28 décembre 2023



**APPEL A SOUTIEN FINANCIER POUR LA MANIFESTATION NATIONALE A PARIS du 25.01**

Le déplacement en train pris en charge par FO a un coût important. Aussi, vous pouvez soutenir cette manifestation nationale contre l'inclusion scolaire systématique en versant un soutien financier pour le déplacement à Paris en train. Une souscription est lancée.

*Il n'y pas de petites sommes, "les petites rivières font les grands fleuves"...*

**Pour un soutien financier,  
vous allez sur le site de l'UD FO des Landes : <https://40.force-ouvriere.org>**



## CARTE SCOLAIRE RENTREE 2024

ATTAL annonce des créations de poste ... Résultat, en septembre, pour l'Académie de Bordeaux, c'est moins 40 postes \* pour une baisse prévisionnelle du nombre d'élèves de 0,9 % !



\* La répartition entre les 5 départements de l'Académie sera annoncée lors du CSA Académique du 30.01.2024

### Communiqué national du SNUDI-FO du 22 décembre 2023

**650 suppressions de postes au lieu de 1709 dans les écoles à la rentrée... Monsieur est trop bon !**

Lors du comité social d'administration ministériel du 21 décembre, le ministre ATTAL a annoncé une « modification du schéma d'emploi » pour la rentrée 2024.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le nombre de suppressions de postes passe de 1709 à 650. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, au lieu des 484 suppressions de postes prévues, le ministre annonce la création de 594 postes.

#### Un ministre sous pression contraint de revoir ses mesures...

Pour le SNUDI-FORCE OUVRIERE, ce recul du ministre est à mettre au compte de la colère qui monte des écoles et des établissements face à l'aggravation constante des conditions de travail des personnels.

Cette colère s'est exprimée en particulier dans les centaines de réunions que le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO ont organisées dans le pays sur la question de l'inclusion systématique et forcée, et qui ont abouti à l'appel à la grève et à la manifestation nationale jeudi 25 janvier décidé par la Conférence nationale de délégués du 17 novembre.

Pour autant, et même si le ministre est contraint de revoir ses ambitions de destruction de l'Ecole publique à la baisse, ces dernières annonces ne répondent pas aux revendications loin s'en faut.

#### ... mais une nouvelle dégradation des conditions de travail à prévoir à la rentrée !

650 suppressions de postes, cela signifie que 21 académies sur 30 perdent des postes, jusqu'à 219

postes de moins à Lille, 125 à Paris, 120 à Nancy -Metz, 110 en Normandie, 98 à Dijon, 92 à Nantes, 90 à Reims ...

Par ailleurs, alors que déjà, conséquence de la masterisation qui a fait passer les concours à Bac+5 et de l'effondrement du pouvoir d'achat des enseignants, les académies de Créteil et de Versailles n'arrivent pas à pourvoir leurs places aux concours de recrutement de professeurs des écoles, les annonces de créations de 130 et 200 postes dans ces académies se concrétiseront-elles par 130 et 200 enseignants titulaires de plus ? C'est peu probable.

**Les 650 suppressions de postes du ministre** entraîneront une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels : les effectifs par classe ne baisseront pas, les remplacements seront encore moins assurés.

#### L'aveu du ministre Attal : il manque 23000 places dans les établissements spécialisés !

Alors que l'inclusion scolaire systématique et forcée fait exploser les classes et les écoles, ces mesures rendent impossible la création massive de postes d'enseignants spécialisés, de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Or, le ministre indique pourtant lors du CSA ministériel qu'il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés ! (...)

(...) Sa seule réponse est de créer 100 postes pour les pôles d'appui à la scolarité (PAS) dont l'unique fonction sera d'organiser le non-respect des

(Suite page 6)



### PREPARATION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024 DANS LES LANDES : CSAD le 7 mars 2024

Si vous craignez une fermeture de classe,

Si les effectifs de votre école nécessitent une ouverture de classe,

Si vous voulez des moyen supplémentaires dans votre école (T.Remplaçant, AESH, enseignant de Rased, PsyEN),

**REPLISSEZ LA FICHE-ENQUETE FO à l'intérieur de ce bulletin syndical et retournez-la au syndicat**

**Sachez que vous pouvez compter sur le SNUDI-FO 40  
pour défendre vos conditions d'enseignement et d'apprentissages pour vos élèves**

## CARTE SCOLAIRE RENTREE 2024

(suite et fin)

notifications MDPH pour les élèves en situation de handicap et donc de bafouer leurs droits. Inacceptable !

**Tous en grève le 25 janvier !  
Tous à la manifestation à Paris !**

Plus que jamais, le SNUDI-FO appelle les personnels à être en grève jeudi 25 janvier et à participer à la manifestation à Paris au ministère de l'Éducation nationale en s'inscrivant dans les trains et dans les bus d'ores et déjà affrétés par les syndicats départementaux du SNUDI-FO et les sections fédérales de la FNEC FP-FO !

Le SNUDI-FORCE OUVRIERE revendique :

- **L'annulation des 650 suppressions** de postes décidées par le ministre et la création des postes à hauteur des besoins !
- **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté !**
- **Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !**
- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH !**
- **Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 53** du projet de loi de finance créant les Pôles d'Appui à la Scolarité \* qui permettraient à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH !

\* Les PAS retoqués - Lire p. 7

## POUR LES ENSEIGNANTS et AESH INFORMATION SALARIALE 2024

**Au 1er janvier 2024**, dans le cadre des mesures salariales annoncées en juin dernier par le Ministre chargé de la transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUERINI, **tous les fonctionnaires et agents contractuels de la Fonction Publique, dont ceux de l'Éducation Nationale, verront leur traitement augmenter une de 5 points d'indice, soit moins de 20 € nets par mois...** Une aumône au regard de l'inflation qui frappe si durement une très large majorité des salariés et des retraités depuis 2022 et 2023 !!! Et déjà, les annonces d'augmentations diverses et variées pour 2024 (*énergie, assurances, mutuelles ...*) ne cessent de s'accumuler !

### LES REVENDICATIONS DE FORCE OUVRIERE

**Avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO**, 1ère organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat, dont fait partie l'Éducation Nationale FO,

## SALAIRES NON A UNE ANNEE BLANCHE EN 2024 !

COMMUNIQUE INTERSYNDICAL  
FONCTION PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2023

Les organisations syndicales de la Fonction Publique **CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA** se sont réunies le mercredi 13 décembre pour échanger sur la politique menée pour la Fonction Publique et la gravité de la situation faite à ses personnels, **particulièrement en matière de Rémunération.**

Elles constatent que faute d'investissements suffisants, la politique menée actuellement par le gouvernement continue de fragiliser la fonction publique et les missions de service public qu'elle assume.

Les organisations syndicales dénoncent en particulier l'absence de programmation de mesures générales concernant les rémunérations, comme l'augmentation de la valeur du point d'indice, des agent-es publics après des années de politiques d'austérité salariale.

Annoncée en juin dernier, l'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier prochain ne pourra en aucun cas compenser les effets de l'inflation qui se maintient à un niveau élevé. C'est de plus une mesure prise au titre de l'année 2023. **Et le gouvernement s'entête à refuser d'envisager toute mesure pour l'année 2024, c'est inacceptable !**

Nous continuons de revendiquer une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agent-es publics.

C'est un enjeu de justice sociale et d'égalité professionnelle, d'autant que les filières professionnelles les plus féminisées sont aussi les moins reconnues.

Or, les effets de la hausse des prix touchent davantage les agentes publics les moins bien rémunéré-es tant ils touchent les dépenses et produits de première nécessité.

**En l'absence d'ouverture de négociations salariales pour l'année 2024, les organisations syndicales représentatives se réuniront à nouveau au mois de janvier pour décider des modalités d'une journée de mobilisation unitaire pour le mois de mars 2024.**

**Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications : revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, 10% toute de suite et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant (28,5%).**



Une question « fiche de paie »,  
un problème avec votre employeur...  
Ayez le réflexe syndical,  
contactez FORCE OUVRIERE :  
@mail : [fo.aesh40@free.fr](mailto:fo.aesh40@free.fr) / 06 52 66 61 83 (Marc GUYON)



Comme en octobre 2021, déjà à l'initiative de FO, ce 25 janvier, des milliers d'AESH seront à PARIS, sous les fenêtres du Ministre ATTAL, pour défendre leurs légitimes revendications, notamment :

- La création d'un statut de la Fonction Publique de catégorie B , avec un salaire à 100 % dès 24 heures hebdomadaires d'accompagnement qui leur permettra de vivre de ce seul métier ;
- L'abandon des PIAL transformés en PAS, pour le retour majoritaire à un accompagnement individuel ;
- Un montant de la prime REP/REP+ égal aux autres personnels éligibles et versement avec effet rétroactif à la date d'affectation, pas au 01.01.2023 comme le stipule le décret de décembre 2022 ;
- Le recrutement d'AESH en nombre suffisant, notamment pour leur remplacement en cas d'absence

## FORCE OUVRIERE au plus près des AESH : 12 réunions dans le département

**AESH : PROGRAMMATION REUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES - RIS - DE 3 HEURES**  
(13h30-16h30)

**JANVIER / FEVRIER / MARS / AVRIL 2024**

<b>MARDI 09/01/2024</b>	<b>SOUSTONS</b>	COLLEGE F. MITTERRAND –
<b>VENDREDI 19/01/2024</b>	<b>DAX</b>	COLLEGE Léon des Landes –
<b>MARDI 23/01/2024</b>	<b>LABOUHEYRE</b>	COLLEGE F. ARNAUDIN
<b>MARDI 30/01/2024</b>	<b>BISCARROSSE</b>	COLLEGE J. MERMOZ
<b>VENDREDI 02/02/2024</b>	<b>CAPBRETON</b>	COLLEGE Jean ROSTAND
<b>MERCREDI 14/02/2024</b>	<b>TARNOS</b>	COLLEGE L. WALLON
<b>VENDREDI 08/03/2024</b>	<b>GABARRET</b>	COLLEGE J. FERRY
<b>VENDREDI 15/03/2024</b>	<b>MONT DE MARSAN</b>	COLLEGE J. ROSTAND
<b>VENDREDI 22/03/2024</b>	<b>AIRE SUR ADOUR</b>	COLLEGE G. CRAMPE
<b>MARDI 26/03/2024</b>	<b>PEYREHORADE</b>	COLLEGE PAYS D'ORTHE
<b>VENDREDI 05/04/2024</b>	<b>ST SEVER</b>	COLLEGE CAP DE GASCOGNE
<b>VENDREDI 12/04/2024</b>	<b>MORCENX</b>	COLLEGE H. SCOGNAMIGLIO

## Participer à une réunion syndicale sur le temps de classe est un droit, UTILISEZ CE DROIT !

L'information syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel comme vous (12h/an, soit 3h/trimestre ou 1h/mois.).

**Votre demi-journée d'information syndicale est rémunérée, aucune perte de salaire.** C'est l'occasion de vous retrouver entre AESH et d'échanger librement avec le syndicat.

**Pour participer à une de ces RIS FO :**

adresser un mail à [aesh.fo40@free.fr](mailto:aesh.fo40@free.fr) dans lequel vous indiquer votre Nom/Prénom et la réunion choisi.  
**En retour, vous recevrez alors toutes les modalités pour y assister .**



Les organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT-Educ'action, SNALC et SUD-Education ont été reçues, mercredi 13 décembre, par les représentants du ministre Attal, accompagnés de représentants du Conseil d'Evaluation de l'Ecole, sur la question des évaluations d'école.

Cette audience s'est déroulée dans un contexte où dans plusieurs départements les personnels se mobilisent, avec le SNUDI-FO notamment, pour demander l'abandon de ce dispositif d'évaluation d'école qui, avec l'auto-évaluation et l'évaluation externe, constitue une offensive sans précédent contre le fonctionnement de l'Ecole et le statut des personnels.

En propos liminaire, le SNUDI-FO a indiqué que les personnels connaissent une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail, avec :

- les suppressions de postes d'enseignants décidées par ce gouvernement qui avaient pour conséquence des effectifs surchargés, un manque de remplaçants et d'enseignants spécialisés ;
- l'inclusion systématique et forcée qui aboutissait à un manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, des notifications MDPH non respectées et un manque d'AESH ;
- un alourdissement inédit de la charge de travail des directeurs d'école.



Le SNUDI-FO a rappelé qu'il était urgent d'abandonner les évaluations d'école et de répondre aux revendications des personnels.

Le seul argument sur lequel les représentants du ministre se sont appuyés pour imposer ces évaluations, c'est le rappel du cadre législatif avec la loi Blanquer de 2019, et son article 40, qui introduit le Conseil de l'Evaluation de l'Ecole.

Or, si la loi Blanquer indique que le Conseil de l'Evaluation de l'Ecole « définit le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations », rien n'indique que ces autoévaluations, que les évaluations d'école, ont un caractère obligatoire pour les personnels.

Ainsi, à plusieurs reprises durant l'audience, le SNUDI-FO est intervenu pour rappeler que ces évaluations d'école ne relevaient pas des obligations de service des enseignants du 1er degré et qu'à ce titre, elles ne pouvaient être imposées et rendues obligatoires.

Qu'ont répondu les représentants du ministre ?

Certains d'entre eux ont indiqué que la mise en œuvre des évaluations d'école pouvait se dérouler sur les horaires consacrés aux travaux en équipes pédagogiques, d'autres ont précisé qu'elle pouvait avoir lieu sur les 18 heures de formation et d'animations pédagogiques... Tous étaient d'accord pour expliquer que des solutions pouvaient être trouvées dans les départements, par le dialogue entre les personnels, leurs représentants et les IA-DASEN.

**Des évaluations d'école mises en œuvre sur le temps consacré aux conseils des maîtres et aux conseils de cycle ?** Mais les collègues dépassent déjà les horaires prévus dans leurs obligations réglementaires de service !

**Des évaluations d'école préparées sur le temps de formation et d'animation pédagogique ?** Mais les évaluations d'école ne sont ni de la formation ni des animations pédagogiques et ne peuvent donc rentrer dans ce cadre !

**Des solutions trouvées localement ?** Mais nos obligations de services ne sont pas à géométrie variable : elles sont nationales et fixées par un décret, en l'occurrence le décret du 29 mars 2017 !

Les représentants du ministre ont continué à prétendre que les évaluations d'école avaient un caractère obligatoire, mais, acculés par les questions, ont été dans l'impossibilité

de fournir un texte qui le démontre et surtout n'ont pas été en mesure d'indiquer sur quelle partie de nos obligations réglementaires de service ces évaluations d'école devaient être mises en œuvre !

Ils n'ont pu répondre à la question : « *En quoi des enseignants dans une école qui refuseraient de mettre en place une évaluation d'école mais qui effectueraient les 108 annualisées prévues par le décret régissant leurs obligations de service seraient-ils en faute ?* »

Les représentants du ministre, plus scrupuleux à compter leurs heures que les 108 heures annualisées des collègues ont mis fin à l'audience après à peine une heure de discussion, en indiquant qu'ils feraient part de nos remarques au ministre... Sans commentaire !

Le SNUDI-FO continuera, dans l'unité syndicale, à intervenir dans les prochains jours auprès du ministère et du ministre lui-même, pour faire valoir les revendications : le ministre ATTAL doit répondre !

Le SNUDI-FO appelle ses syndicaux départementaux à proposer l'action commune aux autres organisations syndicales pour exiger l'abandon des évaluations d'école et pour qu'aucune école ne soit contrainte de rentrer dans le dispositif.

Et, alors que l'inclusion systématique et forcée est une des causes majeures de la dégradation de nos conditions de travail, il invite les personnels à être massivement en grève jeudi 25 janvier et à prendre contact avec les syndicats départementaux du SNUDI-FO pour participer à la manifestation nationale à Paris !

**STOP au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires !**  
**NON à l'inclusion systématique et forcée,**  
**NON à l'Acte II de l'École Inclusive !**

Montreuil, le 14 décembre 2023

*En 2023, plus de 95% des communes de France n'ont plus classe le mercredi. Le dérogatoire n'a de « dérogatoire » que le nom. La raison doit finir par l'emporter : le SNUDI-FO exige le retour de la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour tous.*

Dans le département des Landes, en cette année scolaire 2023/2024, il n'y a plus que 78 communes sur les 327 (soit environ 23,9%) qui ont encore leur(s) école(s) avec un rythme de 4,5 jours de classe par semaine. La très large majorité des enseignants se prononcent pour une semaine à 4 jours. Pourtant, usant du décret Blanquer et se perdant en arguties, des municipalités s'entêtent et opposent systématiquement leur veto.



**Le SNUDI-FO 40 dit stop au pouvoir des mairies sur l'organisation du temps de travail des enseignants des écoles !**

**Partout où ce n'est pas le cas les demandes doivent être satisfaites. Le SNUDI-FO 40 est disponible pour conseiller les collègues qui veulent les 4 jours !**

*Le SNUDI-FO 40 est là pour vous aider : informer les parents, adopter des motions en conseil des maîtres, faire signer une pétition, demander une audience au maire, organiser la mobilisation notamment devant les mairies, ...*



**Nous engageons les écoles qui souhaitent passer à 4 jours à saisir le SNUDI-FO 40 !**

### Rappel de règles de droit pour le passage aux « quatre jours »

**Les rythmes scolaires peuvent être rediscutés tous les ans. Ils ne sont pas actés pour 3 ans.**

**La date limite** de tenue des conseils d'école fixée chaque année par l'IA au mois de janvier ne repose sur aucune réglementation.

Rien ne s'oppose à ce que vous réunissiez les conseils d'école après cette date si nécessaire.

**L'ordre du jour** du conseil d'école est arrêté par le directeur après avis du conseil des maîtres. Personne ne peut interdire qu'un avis soit donné sur les rythmes scolaires. La question peut être mise à l'ordre du jour de n'importe quel conseil d'école.

**Le vote en conseil d'école** : une majorité simple suffit (même d'une voix).

La totalité des enseignants affectés dans l'école + le(s) TR remplaçant(s) présent(s) le jour du conseil d'école + un maître du réseau d'aides spécialisées siègent de droit et votent.

Comme c'est le cas pour l'enseignant, chaque parent membre du conseil d'école est libre de son vote personnel.

Il est donc logique que ces derniers partagent leur vote afin de représenter les parents favorables aux 4 jours et ceux favorables à 4,5 jours.

Aucune « consultation » en dehors du vote au conseil d'école n'est obligatoire.

**Dernière étape**: le vote en conseil municipal.

**A savoir** : lorsque le DASEN autorise le rythme des 4 jours à la demande conjointe de la commune (ou EPCI) et d'un ou plusieurs conseils d'école de la commune, il peut décider qu'il s'applique à toutes les écoles de la commune y compris lorsque des écoles ne le demandent pas.



**Pour contacter FORCE OUVRIERE, l'équipe du SNUDI-FO des Landes est là :**



#### Pour les enseignants

**Isabelle BENQUET** 06 84 73 93 43  
(Secrétaire départementale)

**Séverine DUCHENE** 06 73 23 94 03  
(Trésorière départementale)

**Fabrice DUBOUE** 06 22 36 84 12  
(Secrétaire départemental adjoint)

**Simon CLAEREBOUT** 06 71 26 02 26

**Christine MALET** 06 70 58 12 69

**Anne KEROUREDAN** 06 62 46 33 82

#### Pour les AESH

**Marc GUYON** 06 52 66 61 83

## Roland THONNAT, parti trop tôt... Hommage du SNUDI-FO des Landes ...

Notre Commission Exécutive de ce jour, 6 décembre 2023, a débuté par une minute de silence pour ROLAND.

Certains d'entre-nous ne le connaissaient pas, mais « les anciens » nous ont décrit un militant hors pair, un ami pour qui « amitié » n'était pas qu'un mot... et ses coups de gueule mémorables, dus à son attachement indéfectible à l'indépendance syndicale et à sa colère viscérale en réponse à toute position qui pouvait laisser la porte ouverte à la compromission.

Indirectement, avec d'autres camarades plus proches des Landes, Roland a été d'une aide essentielle et incontournable pour la création du SNUDI-FO 40, en novembre 1991, il y a 32 ans. Création de notre syndicat avec 6 militants syndicaux des Landes qui, en réponse aux multiples trahisons du SNI-PEGC et de la FEN, qui étaient devenues ni plus, ni moins, que des courroies de transmission du « Ministère Jospin », avaient décidé de rejoindre le syndicalisme libre, indépendant et confédéré en rejoignant FORCE OUVRIERE.

ROLAND, lors de chaque venue dans notre département pour présider une Assemblée Générale du SNUDI-FO 40, a marqué les esprits de nombre syndiqués landais qui appréciaient sa force de conviction, sa ligne de conduite sans faille pour défendre l'Ecole Publique et ses enseignants, et au-delà, la classe ouvrière à travers l'interprofessionnelle.

ROLAND, de toute évidence, un guide, une boussole pour le SNUDI-FO 40, pour son action syndicale quotidienne en défense des revendications des enseignants des écoles et maintenant également des AESH.

Pour terminer, « **MERCI ROLAND !** »  
et « **ADIU L'AMI !** »

## A propos de l'Action Sociale...

*L'Action sociale : « On ne nous dit pas tout... »*

*Elus ou déçus de la Prime de Pouvoir d'Achat ?  
Finances serrées en attente du dégel ?  
Le cadeau de Noël de Gabriel n'est pas celui que tu programmais ? (Tu aurais préféré visiter Singapour que d'en apprendre la méthode, hein ?)*

Rassure-toi, tu n'es pas un cas isolé ! Mais **ce que tu ignores peut-être (et que la DSDEN 40 ne te dira pas par manque d'humanité), c'est que des actions et prestations sociales existent et que tu peux y prétendre, selon ta situation.** Une assistance sociale des personnels peut même t'aider à faire certaines démarches.

Tu veux voir Mamy Odette à Maubeuge, en avril ? Tu as droit au **Billet SNCF « congés payés »\*\***, qui donne une réduction de 25% (ne garantissant pas la ponctualité des trains ! Faut pas pousser, mais c'est bon à prendre !)  
Théo veut faire Sciences Po (Non mais ! Quelle idée !) ?  
Hop, hop, hop, une **aide pour les enfants en études supérieures** peut t'être allouée.

Charlotte parle espagnol comme une vache anglaise ?  
Une **aide journalière pour les séjours linguistiques** existe. Tu meurs d'envie de voir une expo Braque ou Vasarely (histoire de préparer ta séquence d'arts visuels.) ? Avec la carte « Pass éducation », tu peux **visiter certains musées gratuitement**, en tant qu'enseignant (youhou !!!)... Alors, n'attend plus le dégel ! **Saute sur ton guide FO Action Sociale, sur le site FO ou sur un des délégués FO (pas trop violemment quand même !)** pour plus d'infos.

**C.D.**

**Remarque :** *l'association "Préau", financée par le M.E.N. au détriment du budget de l'Action Sociale pour les personnels, n'a rien à voir avec l'Action Sociale définie dans notre statut. C'est comme un Comité d'Entreprise pour obtenir de la musique gratuite ou des réductions pour des entrées, ...*

## Conflit israélo-palestinien : communiqué de la FNEC FP-FO du 21.11.2023

Depuis le début de la campagne de bombardements systématiques déclenchée par l'Etat israélien contre la bande de Gaza, 11470 Palestiniens, dont 4707 enfants, sont décédés.

À l'heure actuelle, près de la moitié des logements de la bande de Gaza ont été détruits ou endommagés.

Selon l'Internationale de l'Education, « les bombardements ont également détruit 258 établissements d'enseignement, 9 universités et la plupart des structures de santé. Nos organisations sœurs en Palestine ont signalé la mort d'au moins 130 enseignants ». Selon l'ONU, « **Gaza est devenue un cimetière pour des milliers d'enfants** ». Et la Cisjordanie continue de faire face à une vague de violences, de meurtres et de harcèlement contre les Palestiniens, qui a causé la mort de plus de 48 enfants. Les atrocités commises contre les civils israéliens ne peuvent justifier les massacres des populations civiles en Palestine.

**Avec sa Confédération, dès la première heure, la FNEC FP-FO s'est exprimée pour le cessez-le-feu.** En France, le Président Macron, à l'opposé de cette exigence, continue d'apporter son soutien au gouvernement Netanyahu, tout en s'inquiétant, en même temps, des « trop nombreuses pertes civiles. » La FNEC FP-FO dénonce cette attitude.



La FNEC FP-FO exprime à nouveau sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs palestiniens et israéliens, et de leurs syndicats. Elle se joint à l'exigence des peuples du monde entier qui manifestent massivement pour la paix depuis des semaines. Elle se félicite des prises de position qui vont en ce sens de la part d'universitaires, d'enseignants, d'étudiants... Il est urgent de nous lever comme êtres humains, comme travailleurs de l'Education, des Universités, de la Culture pour lutter contre la mort planifiée de l'Humanité en Palestine.

La FNEC FP-FO appelle tous ses syndicats à souscrire aux appels intersyndicaux et à se joindre aux manifestations pour le cessez-le feu immédiat, pour que cessent les massacres à Gaza et en Cisjordanie. Elle soutient tous les syndicalistes et les universitaires qui

sont actuellement réprimés pour avoir pris position en défense des Palestiniens, contre la guerre.

**« Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la Paix. »** (déclaration des 1 435 délégués au Congrès constitutif de la cgt-FO, le 13 avril 1948)

Montreuil, le 21 novembre

**Cette loi est contraire aux principes fondamentaux de la République, contraire aux principes fondamentaux de l'Université. RETRAIT ! Elle ne doit pas être promulguée !**

Après la motion de rejet contre le projet initial, véritable camouflet pour le Président Macron, celui-ci a décidé de maintenir le projet de loi sur l'immigration, qui a été finalement adopté grâce aux voix du RN mardi soir à l'assemblée.

**Avec sa confédération la Cgt-Force Ouvrière, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et un texte qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains.**

En outre, avec le syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement Supérieur et de la recherche FO ESR, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Université en France, en particulier :

- parce qu'il exige le dépôt préalable d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France ;
- parce qu'il conditionne l'ouverture des droits aux prestations sociales comme les APL (Aide personnalisée au logement) à cinq années de présence sur le territoire ;
- parce qu'il impose l'augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants étrangers hors U.E., contre les exonérations que les universités avaient réussi à maintenir en opposition à la mesure décidée sous le premier quinquennat Macron, en 2019 (2770 euros pour une inscription

en licence, 3770 euros en master), mesure que la FNEC FP-FO avait dénoncée et dont elle demande le retrait.

Les mesures contenues dans ce texte ne peuvent qu'accroître la précarité des étudiants venant de l'étranger et accentuer la marchandisation de l'enseignement supérieur français.

Elles participent d'une logique de privatisation et d'exclusion développée depuis des décennies et qui s'est singulièrement accentuée depuis quelques années pour tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité, avec les lois ORE, avec « Parcoursup » et « Mon master », dont la FNEC FP-FO demande l'abrogation.



**La FNEC FP-FO exige le retrait de cette loi régressive et xénophobe. Elle combat et combattra les principes qui le guident et toutes les dispositions qui pourraient dériver de ces principes.**

Ce texte est en effet contraire aux droits des étudiants, d'où qu'ils viennent, aux reconnaissances internationales des diplômes, aux traditions universalistes et multiséculaires d'ouverture et de diffusion du savoir qui fondent l'enseignement universitaire en France.

La FNEC FP-FO soutiendra toutes les mobilisations pour en obtenir le **RETRAIT !**

Montreuil, le 20 décembre 2023

**Nos organisations syndicales condamnent le vote de la loi immigration.**

Ce texte discriminatoire remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité. La priorité doit être l'égalité des droits en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans-papiers et la solidarité avec les migrants. Nous demandons solennellement que ce texte ne soit pas promulgué.

**Déclaration intersyndicale pour le CSA du 21 décembre 2023**

**La loi Immigration est une honte pour notre société**

La loi immigration votée le 19 décembre main dans la main entre la "majorité" présidentielle, la droite et l'extrême droite est un recul intolérable qui revient sur le droit du sol, les droits sociaux et aggrave la répression envers les personnes migrantes. Les mesures prévues par cette loi autour de l'idée de "préférence nationale" sont directement issues du programme de l'extrême droite. Elles rompent avec notre modèle démocratique et social en stigmatisant les personnes étrangères qui vivent en France.

Les conséquences de cette loi sont dramatiques dans notre secteur professionnel, pour nos élèves qui subiront la perte des allocations familiales ou seront privés du droit à vivre en famille. Nos nationalités françaises : c'est une régression insupportable.

Le gouvernement prend un risque démocratique immense en faisant sienne les propositions de l'extrême droite, celui de fracturer la société, diviser les travailleurs et la jeunesse. Nous exprimons notre plus vive inquiétude quant à la progression de l'extrême droite et de sa politique de rejet et de haine dans la société. L'adoption de cette loi par le Parlement revient à saborder les valeurs de la République. Celles-là même que l'École doit pourtant transmettre à tous les enfants et jeunes vivant en France. Liberté, égalité et fraternité ne peuvent être des mots vides de sens, ils doivent s'inscrire dans le réel.

Nos organisations, FSU, UNSA Éducation, FO, Sgen-CFDT, CGT Éduc'Action et Sud Éducation demandent que cette loi xénophobe, raciste et discriminatoire ne soit pas promulguée.

Paris, le 21 décembre 2023